

# CENTURY 21

L'Écu d'Or

6 rue du Général Leclerc  
45240 LA FERTE SAINT AUBIN  
02.38.21.21.21  
[ecudor@century21.fr](mailto:ecudor@century21.fr)

**HONORAIRES D'AGENCE  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

## HONORAIRES TRANSACTIONS TTC

(Charge acquéreur sauf convention contraire)

**VENTE Appartements / Maisons / Terrains / Autres ventes (lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage...)**

De 0€ à 50 000€	Forfait 6 000€
De 51 000€ à 100 000€	9%
De 101 000€ à 150 000€	8%
De 151 000€ à 300 000€	7%
De 301 000€ à 500 000€	6%
Au de-là de 500 000€	5%

« Estimations offertes »

## HONORAIRES DE LOCATION

	Charges Bailleur	Charges Locataire
<b>Honoraires d'entremise + négociation</b>	Forfait de 100 € (offerts en cas de gestion par l'agence)	
<b>Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail</b>	7.5% TTC du loyer annuel hors charges, plafonné à 8 € TTC le m <sup>2</sup> (partagé à part égale entre Bailleur et Locataire)	7.5% TTC du loyer annuel hors charges, plafonné à 8 € TTC le m <sup>2</sup> partagé à part égale entre Bailleur et Locataire
<b>Honoraires de réalisation des Etats des lieux</b>	Forfait de 100€ plafonné à 3 € TTC par m <sup>2</sup>	Forfait de 100 € plafonné à 3 € TTC par m <sup>2</sup>
<b>Locaux commerciaux (9ans) ou professionnels</b>	10% du loyer annuel de la 1 <sup>ère</sup> période triennale	Etats des lieux + bail 10% du loyer annuel de la 1 <sup>ère</sup> période triennale
<b>Autres: type garages, parkings</b>	Forfait de 100 € TTC, Etablissement du Bail + Etat des lieux	Forfait de 100 € TTC, Etablissement du Bail + Etat des lieux
<b>Assurance loyers impayés et détériorations immobilières</b>	2.5% sur quittancement (optionnel)	

*Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.*

*(Zone « non tendue » Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire.)*

SARL Projets Immobiliers, Agence CENTURY 21 L'Écu d'Or, représentée par Grégory WATRELOT, 6 rue du Général Leclerc 45240 LA FERTE SAINT-AUBIN – Tél : 02.38.21.21.21 – Siret : 48408241700045 - Titulaire de la carte professionnelle n° CP45012017000017086, délivrée par la CCI LOIRET, portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce » - Garantie par GALIAN, 89 rue La Boétie 75008 PARIS, sous le n° 120133 pour un montant de 120 000€ -

Titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n° 00011089303 ouvert auprès du Crédit Mutuel de MEUNG SUR LOIRE – Service de médiation de la consommation : VIVONS MIEUX ENSEMBLE, 2 impasse de Beauregard 54000 NANCY, [www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr](http://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr)

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS CENTURY 21.**

 century21.fr

## HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Prestations incluses	Service initial	Service confort	Service privilège	Coût hors forfait
<b>En TTC de l'encaissement</b>	7.20%	8.40%	9.60%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révisions des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (article 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	●	●	●	

Prestations optionnelles	Service initial	Service confort	Service privilège	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers		●	●	90 € par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)			●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle			●	200 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi en contrôle		●	●	100 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux, vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédits ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux			●	100 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Frais administratifs, quittancement sans gestion etc...				90 € TTC Annuels
Permis de louer, demande et dossier				90 € TTC
Renouvellement de bail				100 € TTC
Clôture de dossier				100 € TTC

*Les prestations optionnelles sont payables à l'acte.  
Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%*